Image not found or type unknown

Cession d’un véhicule pour la casse

Par **Balou471**, le **17/12/2018** à **17:20**

Le contrôle technique ayant été modifié et aux vues du coût des réparations à faire j’ai décidée de la vendre en l’etat, un homme m’a téléphoné qu’il était intéressé mais après visite il ne l’était plus mais que si j’étais embêtée pour l’emmener à la casse il viendrait la démarrer et la porterait lui même ce qui du fait au mois d’octobre de cette année. N’ayant aucune nouvelle j’ai réussi à l’avoir au téléphone et quelle ne fut pas ma surprise d’apprendre après un gros bobard qu’il l’avait reimmatriculee passée à lautobilan fait les réparations nécessaires et que son épouse s’en servait : donc d’une voiture destinée à la casse je retrouve une voiture roulante et pour rien - que puis je faire pour rentrer dans mes fonds car à l’evidence Depuis le début il avait décidé d’avoir une voiture gratuite

Par **Visiteur**, le **17/12/2018** à **17:56**

Bonjour
Je crains pour vous qu'il n'y ait pas de solution, dans la mesure où vous souhaitiez vous débarrasser du véhicule que vous ne souhaitiez pas réparer.
Sauf s'il y a abus, prouvable par un faux certificat de destruction ou un engagement écrit du preneur.

Par **Balou471**, le **18/12/2018** à **08:04**

Vu qu’au départ elle était en vente et que s’est suite à sa visite que les choses se sont enclenchées il y’a arnaque manifeste, de toute façon j’ai appelle commissariat ils m’ont conseiller de faire une main courante avant de déposer plainte et aux vues des dates de réparations reimmatriculation et date de l’autobilan (si tout cela a été fait rapidement) il s’agit bien d’une arnaque je vous tiens au courant - merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **18/12/2018** à **10:04**

Bonjour, quelle arnaque ? Vous avez cédé ce véhicule à ce monsieur ? Partant du principe que vous avez fait le certificat de cession je ne vois pas ou est le problème ? C'est vous qui prétendez cela !? le monsieur prétendra que vous étiez au courant ! Vous pourriez même être

en tort car vous avez vendu ce véhicule sans CT !! ce qui est interdit ! A partir du moment ou vous avez accepté la transaction, il n'est pas tenu de la mettre à la casse ? Il est devenu le proprio du véhicule; il en fait ce qu'il veut !?

Par **janus2fr**, le **18/12/2018** à **12:54**

Bonjour,
Du même avis que grenouille...
A partir du moment où vous avez remis à ce monsieur les clés, la carte grise barrée et rempli un certificat de cession, je ne vois aucune arnaque. Vous lui avez cédé le véhicule.
Sauf si les choses ne se sont pas passées ainsi et que c'est lui même qui aurait falsifié les documents de vente...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés